



EHPAD Emilien Bouin

Résidence médicalisée pour
personnes âgées

10 rue du Sailier 79180 CHAURAY
Département des Deux-Sèvres

Contacts

Téléphone: 05.49.08.06.07

Fax: 05.49.08.10.29

Email: ehpad-emilienbouin@orange.fr

Facebook: Résidence Emilien Bouin

Le personnel et les résidents de
l'établissement Emilien Bouin vous
souhaitent la bienvenue !

Afin de faciliter votre intégration dans
notre établissement, nous vous remettons
ce livret d'accueil.

Horaires d'ouverture de l'accueil:
du **LUNDI** au **JEUDI** de **8H30 à 18H00**
et le **VENDREDI** de **8H30 à 17H00**

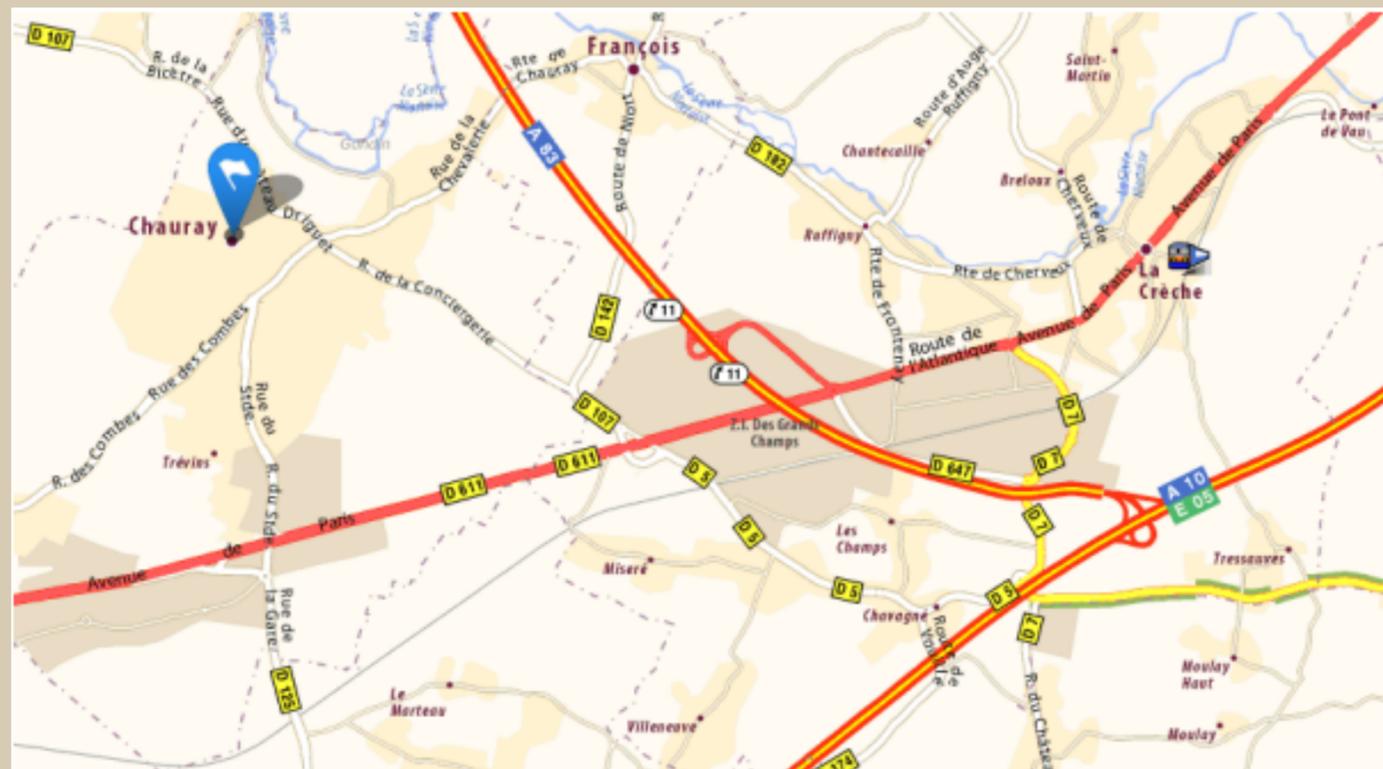


Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre intégration au sein de notre résidence.

Nous vous proposons donc un livret d'accueil sous forme de visite guidée, afin de vous familiariser au mieux à notre structure et ses services.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Bonne visite !



Implantée au cœur de la ville de **Chauray**, commune de plus de 7 000 habitants, la résidence est idéalement située à 10 minutes de Niort, desservie par la ligne de TAN - ligne 1.

Un grand parking permet de vous stationner sans problème.



La résidence est positionnée en face de la Mairie et à proximité des commerces: alimentaires, fleuristes, boulangerie...
(GPS: 46.359641531397706, -0.375184969125967)

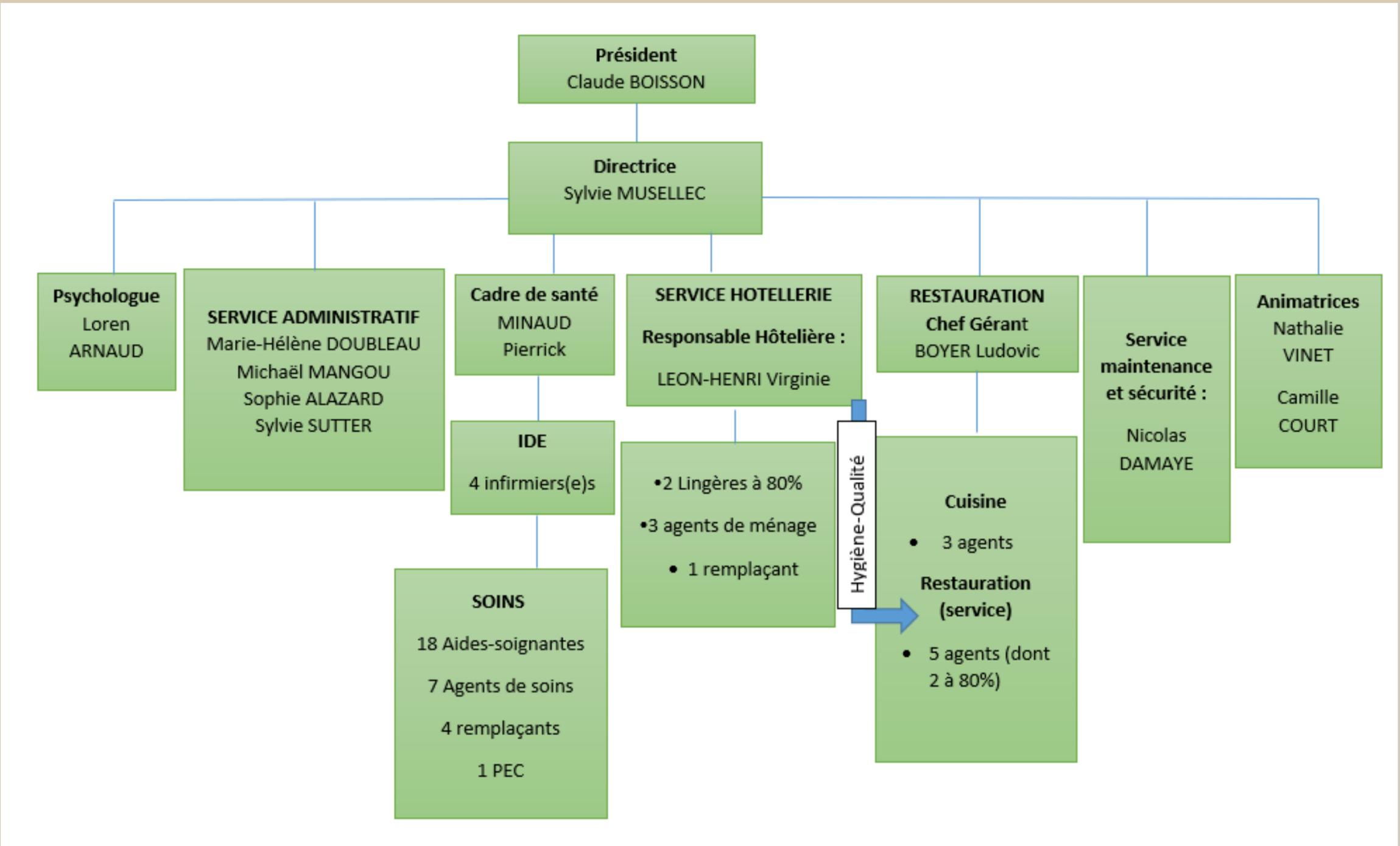
Vous avez rencontré la directrice,
Madame Musellec, lors de votre
inscription ou de votre admission.

Les documents qui vous ont été
demandés permettront de constituer
votre dossier administratif et votre
dossier médical.

A votre admission, vous serez
accueilli par un.e soignant.e.
Toute l'équipe restera à votre
disposition pour répondre à
toutes vos questions. Vous ferez
la connaissance du personnel de
nuit dès le premier soir.

Les jours suivants, l'animatrice
vous informera des activités
proposées par la résidence.
En ce qui concerne la
restauration, un agent passera
dans votre chambre afin de
recueillir vos goûts alimentaires.

Pour vous aider, voici un organigramme du personnel de l'EHPAD Emilien Bouin



Vous voici dans le **hall d'entrée**, où vous serez accueilli par un personnel souriant et disponible.

Vous y trouverez un salon et un espace lecture disposant d'une machine à café.

Puis vous passerez devant le salon de coiffure de la résidence.

Un peu plus loin sur la droite, vous pourrez passer un moment en toute intimité au salon des familles.



La résidence Emilien Bouin se divise en sept quartiers.

Au rez-de-chaussée, vous trouverez les quartiers **Le Poitou** ainsi que l'unité protégée **Les 4 Saisons, La Montagne, La Mer et Les Fleurs**.

A l'étage se trouvent les quartiers **Les Papillons** et **Les Oiseaux**.

Des panneaux vous indiqueront quelle direction prendre en fonction du quartier que vous souhaitez visiter ou loger.



Notre établissement compte **58 chambres de 21m²**, et **25 chambres de 23m²** dont **12 chambres en Unité Protégée** pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neuro-dégénératifs.



Vous voici dans une des chambres du quartier **Le Poitou**. Il s'agit d'une chambre de 23m² avec une douche, un WC, une ligne téléphonique directe et le WIFI (à la demande) ainsi qu'une prise de télévision.

Votre chambre sera meublée d'un lit médicalisé, d'une table de chevet, d'un fauteuil bridge, d'un fauteuil de confort avec son repose pieds et d'une table-bureau. Vous pourrez personnaliser votre espace de vie dans la mesure du possible.

Comme cette chambre, toutes celles du quartier du Poitou possèdent une ouverture extérieure avec porte-fenêtre.

Au quartier des 4 saisons (Unité Protégée), les chambres disposent de fenêtres pour des raisons de sécurité.





Nous vous présentons ici une des chambres du quartier **La Montagne** d'une superficie de 21m². Ces chambres possèdent le même équipement que les chambres des quartiers Le Poitou et Les 4 Saisons, avec en plus un grand vestiaire.

Les chambres des quartiers **Les Fleurs, La Mer, Les Oiseaux** et **Les Papillons** sont conçues sur le même modèle avec un équipement similaire.

Elles sont toutes équipées d'une télévision

Pour les couples, nous disposons de quelques chambres communicantes.





Vous voici à présent dans l'**Unité protégée**, le **quartier des 4 Saisons**.

Ce service dispose de 12 chambres pour accueillir des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de troubles neuro-dégénératifs.

Ce lieu de vie, entouré d'un jardin clos où les résidents peuvent se promener, est sécurisé.

L'encadrement permanent assure un accompagnement individuel et spécifique des résidents. Ceux-ci participent aux festivités organisées par l'établissement.

Une art thérapeute intervient une à deux fois par semaine.

Restauration

Les repas principaux sont servis en salle de restauration à 12H00 pour le déjeuner et 19H00 pour le dîner. Il existe un service de restauration à partir de 18H00 pour les personnes fragilisées.

Le petit déjeuner est distribué en chambre entre 8H00 et 9H00 par les agents d'hôtellerie.

Le goûter est donné à 16H00, soit lors de l'animation, soit en chambre.

La cuisine est préparée sur place par des cuisiniers, y compris les régimes prescrits.

Vous pouvez inviter votre famille et vos amis à partager des moments de convivialité autour d'un repas. Il vous suffit de le signaler à l'accueil au moins 48H00 à l'avance. Les tarifs sont affichés dans le hall.





Lingerie

Le linge de lit et de toilette (sauf gants de toilette) ainsi que les serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement.

Le linge personnel, à condition qu'il soit marqué par nos soins (forfait de 85 euros à l'entrée du résident), peut être lavé par la maison de retraite à l'exception des vêtements fragiles. Ce service est compris dans le tarif hébergement.

La lingère est présente tous les jours de 9H00 à 17H00 sauf les week-ends.

Ménage

L'équipe hôtelière assure l'entretien des chambres et des sanitaires du lundi au vendredi.

Le dépoussiérage des meubles personnels et des bibelots est à la charge du résident ou de sa famille.

Le ménage dans les parties communes est assuré par un agent dédié.



L'animation permet des moments privilégiés - individuellement ou en groupe - où chacun peut s'exprimer en participant à sa manière.

On retrouve régulièrement des jeux de cartes, des ateliers mémoire, de la gymnastique douce, des ateliers tricot et couture, la chorale... mais aussi des animations festives et calendaires, telles que Noël, mardi gras, Pâques, et des repas à thèmes plusieurs fois dans l'année.

Le planning hebdomadaire des activités est affiché dans le hall et dans chaque secteur sur les télévisions. Tous les vendredis le programme est également distribué aux résidents avec les menus de la semaine suivante. Nous privilégions l'animation en semaine afin de laisser les week-ends libres pour les visites.



Visites et absences



Les visites sont **autorisées sans contrainte d'horaires**, mais il est cependant déconseillé de venir avant 11H, les soins se déroulant en matinée. Il vous est également demandé de respecter le repos et la tranquillité des autres résidents, ainsi que les horaires de repas.

Vous pouvez sortir librement de la résidence, mais par mesure de sécurité, nous vous demandons de nous tenir informés. En cas de rentrée tardive, veuillez prévenir le personnel, les portes de l'établissement fermant vers 18H00. Il vous suffira alors de sonner, et une infirmière vous ouvrira.

Hébergement temporaire

Trois chambres sont dédiées à l'hébergement temporaire. Ce mode d'hébergement, d'une durée de trois mois maximum par année civile, permet :

- Une **solution de répit pour l'aidant**, dans le cadre d'un maintien à domicile
- Une **étape dans le parcours de la personne âgée**, dans le cadre d'une situation d'urgence (retour d'hospitalisation...)
- De **préparer progressivement une entrée en EHPAD**

Le service paramédical

L'équipe soignante vous assure une présence rassurante et personnalisée. Des ***aides-soignantes*** et des ***aides médico-psychologiques*** (AMP) assurent la continuité et la surveillance des soins, jour et nuit.

Un référent soignant est désigné pour chaque résident. Son nom lui sera communiqué dès son entrée.

Une permanence médicale est assurée 7/7 jrs avec une présence effective de deux infirmières de 6H30 à 20H30 en semaine et les week-ends et de 6H30 à 13H00 puis de 15H00 à 20H30 les jours fériés.

Chaque résident garde le libre choix de ses prestataires: médecins, kinésithérapeutes, pédicure, ambulanciers...

Le paiement est à la charge du résident.

En ce qui concerne votre traitement médicamenteux, une convention est signée avec la pharmacie Chatain de Chauray Centre. Vous bénéficierez d'une préparation et d'une distribution sécurisée.

Annexes

Reconnaître le personnel

Tenue des infirmiers



Tenue des aides-soignants



Tenue des agents d'hôtellerie



Tenue des cuisiniers



**Tenue des agents de
restauration**



Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

"Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit."

- Article 1 :** **Choix de vie:** Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- Article 2 :** **Cadre de vie:** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.
- Article 3 :** **Vie sociale et culturelle:** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- Article 4 :** **Présence et rôle des proches:** Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap et de dépendance.
- Article 5 :** **Patrimoine et revenus:** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- Article 6 :** **Valorisation de l'activité:** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- Article 7 :** **Liberté d'expression et liberté de conscience:** Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

"Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit."

- Article 8: *Préservation de l'autonomie:*** La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- Article 9: *Accès aux soins et à la compensation des handicaps:*** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- Article 10: *Qualification des intervenants:*** Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- Article 11: *Respect de la fin de vie:*** Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- Article 12: *La recherche: une priorité et un devoir:*** La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- Article 13: *Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable:*** Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- Article 14: *L'information:*** L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :



Des professionnels vous écoutent,
vous soutiennent, vous orientent.



Allo maltraitance

Le **3977**, dispositif national d'écoute
"maltraitance personnes âgées et personnes
handicapées".

C'est un numéro national d'appel contre la
maltraitance envers les personnes âgées et les
personnes adultes handicapées. Il s'agit d'un
numéro unique avec un suivi local des situations.

Trop d'adultes vulnérables sont victimes de
maltraitance, et ces situations sont trop
insuffisamment révélées pour y apporter un
traitement adapté. Cette maltraitance est un
phénomène complexe et renvoie à une
diversité de situations. Elle correspond le
plus souvent à une succession de "petits"
actes qui, cumulés, créent des conditions
d'isolement et de souffrance pour les
personnes qui en sont victimes.

Le **3977** est destiné:

- Aux personnes âgées et aux personnes handicapées adultes victimes de maltraitance
- Aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel
- Aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Formalités d'inscription / informations pratiques

Le dossier d'inscription à constituer doit comprendre:

- Une photocopie du livret de famille
- Une photo d'identité
- Une photocopie des cartes de Sécurité Sociale et de Mutuelle
- Copies des avis de revenus annuels à déclarer des différentes caisses de retraites
 - Le certificat d'imposition ou de non-imposition
 - Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Une fiche de renseignements médicaux à faire remplir par votre médecin traitant

Informations pratiques:

Un office religieux catholique est assuré le premier jeudi de chaque mois à 11H00. Cependant, vous pouvez en toute liberté recevoir la visite d'un ministre du culte de quelque confession que vous soyez.

Le facteur passe chaque matin (sauf le dimanche) pour déposer le courrier à l'accueil, qui se chargera ensuite de le trier et de le distribuer aux résidents. Pour les partances de courriers, une boîte aux lettres est à disposition à l'accueil. Une boîte aux lettres pour le courrier "arrivée" peut être proposée à chaque résident lors de son entrée.

Des coiffeurs à domicile interviennent dans le salon de la résidence à votre demande. Vous pouvez prendre vos RDV à l'accueil.

Des livres sont à disposition dans la salle d'animation. De plus, un service bibliothèque est assuré par l'animatrice en lien avec celle de la municipalité.

Conseil de Vie Sociale

Le **Conseil de Vie Sociale (CVS)** représente les résidents et leurs familles au sein de l'EHPAD Emilien Bouin.

Le CVS doit être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement.

Le CVS doit comprendre au moins:

- 6 représentants des personnes accueillies ou prises en charge, dont 3 titulaires et 3 suppléants
- 6 représentants des familles ou des représentants légaux, dont 3 titulaires et 3 suppléants
- 4 représentants du personnel, dont 2 titulaires et 2 suppléants
- 2 représentants du conseil d'administration de l'établissement, désignés par ce dernier, dont 1 titulaire et 1 suppléant

Le mandat des membres du CVS est au moins d'un an et maximum de trois ans. Il est renouvelable.

Madame SUIRE Gisèle est la Présidente des représentants des résidents.

Madame Sylvie BERDOLET est la Vice-présidente des représentants des familles.

Désignation des personnes qualifiées

Instituées par la loi du 2 janvier 2002 et le décret du 14 novembre 2003, les « personnes qualifiées » sont nommées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions aux conflits entre les résidents et l'établissement, par le dialogue.

Article 2 de l' Arrêté n°2023/DD79-015 : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est composée, pour le département des Deux-Sèvres, des personnes suivantes :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Champ d'intervention</i>	<i>Secteur géographique</i>	<i>Coordonnées</i>
BACLE Jean-Pierre	Personnes âgées/ Personnes handicapées	Département	Tél : 07.87.10.75.29 Mail : jean-pierre.bacle@wanadoo.fr
MARCHAND Bruno	Personnes âgées/ Personnes handicapées	Département	Tél : 06.73.74.62.30 Mail : marchand.bruno@ozone.net
MILCENT Céline	Personnes âgées/ Personnes handicapées/ Enfance	Département	Tél : 06.31.68.86.94 Mail : celinemilcent79@gmail.com
ROUX Lucette	Personnes âgées/ Personnes handicapées	Nord Deux-Sèvres	Tél : 06.11.97.12.50 Mail : rouxlucette@sfr.fr
TALBOT Françoise	Personnes âgées/ Personnes handicapées	Département	Tél : 06.82.36.56.66 Mail : talbot_f2@orange.fr

Arrêté complet affiché dans le hall d'entrée